

# FORMULAIRE D'ATTESTATION DE FPC



**iccrcc**  
IMMIGRATION CONSULTANTS OF  
CANADA REGULATORY COUNCIL  
**CRCIC**  
CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES  
CONSULTANTS EN IMMIGRATION DU CANADA

Version : 2021-004

Dernière modification : 2 novembre 2021

## Formulaire d'attestation de formation professionnelle continue (FPC)

**Période du rapport :** 1<sup>er</sup> juillet 2021 – 30 juin 2022

Veillez remplir et soumettre cette Attestation de FPC en la téléversant dans la section Attestation de FPC du formulaire de renouvellement annuel, accessible depuis le portail YM. Remplissez un formulaire pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

Nom complet du titulaire de permis :

Numéro d'inscription :

### Journal d'apprentissage pour la FPC

Le journal d'apprentissage pour la FPC doit contenir suffisamment de détails pour démontrer comment les heures de FPC exigées ont été accumulées.

	Date(s) de l'activité (jj-mm-aaaa)	Titre de l'activité	Matière	Type d'activité	Fournisseur de FPC	Heures de FPC
1.	Heures reportées provenant du rapport de 2020 *Remarque : Les CRIC peuvent reporter au cycle de l'année suivante un maximum de six (6) heures de FPC et les CRIEE peuvent reporter au cycle de l'année suivante un maximum de 3 heures de FPC, ces heures ayant été accumulées et rapportées et excédant le minimum d'heures requis pour l'année en question. Veuillez consulter vos dossiers contenant vos rapports de FPC de 2020 pour ces renseignements.					
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						
11.						
12.						
13.						
14.						
15.						
16.						
17.						
18.	<b>Total des heures pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, incluant les heures reportées provenant du rapport de 2019.</b>					

**Attestation**

J'atteste que j'ai accumulé le nombre exigé d'heures d'activités de FPC approuvées pour la période faisant l'objet de ce rapport, conformément aux Règlements de la FPC.

J'atteste que toutes les activités de FPC déclarées dans le journal d'apprentissage sont conformes aux exigences établies en vertu des Règlements de la FPC.

J'atteste que j'ai conservé tous les documents relatifs aux activités de FPC, comme preuve des heures de FPC accumulées, et que si on me sélectionne pour une vérification de la FPC, je suis en mesure de produire ces documents sur demande.

Les titulaires de permis doivent conserver pendant 5 ans les dossiers ou documents établissant la preuve des heures de FPC accumulées (p. ex. preuve de paiement, factures, preuve d'inscription, preuve de participation, certificat d'achèvement) aux fins d'un examen ou d'une vérification possible par le CRCIC au moyen du processus de vérification de la FPC.

---

Nom complet en caractères d'imprimerie

---

Signature

---

Date (jj-mm-aaaa)